

Grippe pandémique

Guide de préparation à une pandémie à l'intention des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
Qu'est-ce qu'une grippe pandémique?	2
EFFETS D'UNE PANDÉMIE – POURQUOI SE PRÉPARER?	5
PLANIFICATION GOUVERNEMENTALE	6
POURSUITE DES ACTIVITÉS	7
Que devraient faire les établissements de garde d'enfants?	7
PLANIFICATION ET COORDINATION EN VUE D'UNE PANDÉMIE	8
Que fait une équipe de coordination en situation de pandémie?	8
Qui sont les membres d'une équipe de coordination en situation de pandémie?	8
Comment établit-on un plan?	9
Comment fait-on connaître le plan?.....	9
Établissement d'un plan	9
PRÉVENTION DE L'INFECTION	11
LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PRÉPARATION À UNE PANDÉMIE	12
HABITUDES PERSONNELLES PRÉVENTIVES	16
ORGANISMES ET RESSOURCES	20
BIBLIOGRAPHIE	22

INTRODUCTION

Ces quelques dernières années, nous sommes devenus beaucoup plus conscients de la forte possibilité d'une pandémie et de ses effets potentiels sur la santé publique et sur la capacité de maintenir les services essentiels. Une pandémie de grippe peut entraîner de nombreux cas de maladie et de nombreux décès, et avoir des conséquences sur le fonctionnement de la société. Étant consciente de cela, la population manitobaine, comme bien d'autres dans le monde, se prépare à réagir à une pandémie.

C'est une nouvelle souche de virus de la grippe contre laquelle les gens ne sont pas immunisés, ou pas suffisamment, qui entraîne une pandémie. Pour qu'il y ait pandémie, il faut que le nouveau virus se propage facilement d'une personne à l'autre et qu'il rende malades une grande partie des gens infectés. Lorsque le virus se propage tout autour du monde, on parle de grippe pandémique. C'est l'Organisation mondiale de la santé qui indique la cote d'alerte mondiale en ce qui concerne les pandémies. Ce niveau est fixé en fonction de la propagation du virus et non de la gravité de la maladie.

Santé et Vie saine Manitoba, en collaboration avec le Programme de garde d'enfants du Manitoba, fournit ces renseignements à tous les établissements munis de licences afin de les aider à se préparer en vue d'une pandémie. On a demandé à tous les organismes de services de préparer un plan de poursuite des activités pour le cas où une pandémie de grippe deviendrait grave et où les services ordinaires seraient interrompus. Ce plan doit indiquer quels sont les services essentiels qui doivent être maintenus malgré les perturbations entraînées par une grippe pandémique.

Comme tous les ministères et les programmes du gouvernement, le Programme de garde d'enfants du Manitoba a créé son propre plan de poursuite des activités. Les fonctions assumées par le Programme et en partenariat avec d'autres divisions de Services à la famille et Logement – telles que la prestation de services dans les communautés et les services provinciaux (programme de subventions) – continueront sous une forme ou une autre pendant une pandémie. Si notre plan de poursuite des activités entre en vigueur, les

établissements munis d'une licence en seront informés. Il est difficile de prédire quelles sortes de perturbations peuvent se produire, mais le Programme de garde d'enfants du Manitoba s'efforcera de continuer à s'acquitter de ses principales responsabilités de façon à limiter le plus possible les effets négatifs sur le secteur de la garde d'enfants au Manitoba.

Tous les établissements de garde d'enfants devraient déjà avoir des plans d'urgence pour certaines situations comme les catastrophes naturelles ou un événement violent dans les environs. Toutefois, en général, ces établissements n'ont pas prévu de mesures pour les cas d'urgence sanitaire comme une pandémie de grippe. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué à la collectivité mondiale qu'il était nécessaire de se préparer. Le présent document a été rédigé afin d'aider les établissements de garde d'enfants munis de licences à planifier. Chaque établissement doit tenir compte de la communauté dans laquelle il est situé et collaborer avec les membres de cette communauté pour établir un plan efficace.

Qu'est-ce qu'une grippe pandémique?

De temps en temps, le virus de la grippe subit des transformations génétiques importantes, qui ont pour effets de produire un type de grippe totalement nouveau, contre laquelle la population n'est pas immunisée, ou pas suffisamment. Pour qu'il y ait pandémie, il faut que le nouveau virus se propage facilement d'une personne à l'autre et qu'il rende malades une grande partie des gens infectés. Lorsque le virus se propage tout autour du monde, on parle de grippe pandémique.

Jusqu'à l'arrivée d'une pandémie, personne ne peut prédire comment elle se déroulera. Un certain nombre d'hypothèses ont été formulées pour les besoins de la planification, en tenant compte des pandémies précédentes et de la recherche médicale. Notre population est en bien meilleure santé que par le passé et nous avons accès à un grand nombre d'outils, comme les médicaments antiviraux et les vaccins, au sein d'un système de soins de

santé extrêmement développé. Nous pouvons aussi obtenir rapidement et avec efficacité des renseignements sur la grippe et sur les pandémies dans le monde entier, ce qui peut nous aider à réagir mieux et plus vite.

Les renseignements qui suivent montrent les différences qu'il y a entre la grippe saisonnière et la grippe pandémique.

	Grippe saisonnière	Grippe pandémique
Quand et où?	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année en hiver, au Canada et dans l'hémisphère nord. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se produit environ trois fois par siècle et peut arriver à n'importe quelle saison. • Une pandémie est un événement mondial.
Qui?	<ul style="list-style-type: none"> • La population du Manitoba. 	<ul style="list-style-type: none"> • Touche plus de personnes que la grippe saisonnière – un quart de la population du monde, ou plus.
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes de plus de 65 ans qui ont des troubles médicaux – maladies des poumons, diabète, cancer, problèmes de reins ou de cœur –, ainsi que les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les très jeunes enfants sont en général ceux qui peuvent être gravement atteints ou peuvent mourir. • Chaque année, on attribue 4000 décès au Canada et environ 100 décès au Manitoba à la grippe. Il s'agit là de cas où l'on sait, ou encore, on soupçonne fortement, que la grippe a joué un rôle dans le décès de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> • La grippe pandémique entraîne plus de cas de maladies et peut causer des maladies plus graves et plus de décès. • Les groupes qui risquent d'être gravement atteints peuvent être différents de ceux qui sont touchés par la grippe saisonnière. • La pandémie de grippe la plus grave du siècle dernier fut la grippe espagnole, en 1918, qui a entraîné entre 30 000 et 50 000 décès environ au Canada et de 20 à 40 millions de décès dans le monde.
Prévention : Vaccins	<ul style="list-style-type: none"> • On produit chaque année un nouveau vaccin pour protéger la population contre les types de grippe qui sont censés circuler. • On fait cela parce que les souches de virus changent avec le temps et des souches différentes peuvent circuler chaque année. • Le vaccin est efficace parce que les scientifiques sont capables de prédire de façon assez exacte quels types de virus de la grippe circuleront, en tenant compte de ce qui se produit sur ce plan dans d'autres parties du monde. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au début d'une pandémie, aucun vaccin n'est prêt. • La raison pour cela est que le type de virus est complètement nouveau. • Une fois que l'on a détecté la pandémie, les scientifiques identifient le virus et l'on fabrique un vaccin à partir de leurs conclusions. • Ce nouveau vaccin devrait prendre six mois avant d'être utilisable dans des cas précis.

suite à la page 4

suite de la page 3

	Grippe saisonnière	Grippe pandémique
Prévention et traitement : Médicaments antiviraux	<ul style="list-style-type: none">• On peut se servir de médicaments antiviraux pour traiter et prévenir la grippe.• On se sert de médicaments antiviraux pour gérer les épisodes de grippe dans les établissements de soins à long terme et, dans une moindre mesure, pour protéger les personnes qui risquent de tomber gravement malade de la grippe, ou pour les traiter.	<ul style="list-style-type: none">• Les médicaments antiviraux seront en quantité limitée et les travailleurs du secteur de la santé recevront des directives au sujet des personnes auxquelles ils peuvent les administrer.• Certains pays, le Canada y compris, font des réserves du médicament antiviral oseltamivir (Tamiflu®) en vue d'une pandémie.• L'utilisation des médicaments antiviraux sera guidée par la propagation et la gravité de la pandémie.

EFFETS D'UNE PANDÉMIE – POURQUOI SE PRÉPARER?

Il est important pour les établissements de garde d'enfants de continuer à fonctionner et à offrir un milieu aussi sûr et sain que possible aux enfants pendant une pandémie. Certains parents décideront peut-être de garder leurs enfants chez eux, mais bien d'autres, et notamment ceux qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre une pandémie, continueront à travailler et auront besoin de faire garder leurs enfants. Une pandémie peut s'installer petit à petit et avoir des conséquences à long terme; il est donc important pour les services comme les garderies de continuer à fonctionner le plus longtemps possible, et jusqu'à ce que les autorités prennent une décision contraire.

Les conséquences sur la poursuite des activités de garde d'enfants dans les établissements peuvent ne pas être évidentes immédiatement, ce qui donnera aux établissements en question le temps d'avoir accès aux renseignements nécessaires et de prendre des décisions. À mesure que les gens seront plus nombreux à tomber malade, il se peut que le personnel d'un établissement soit réduit et que le niveau des services offerts diminue. Ceci peut se produire petit à petit ou rapidement, et il est important que votre établissement se prépare en vue d'une telle situation.

L'établissement d'un plan aidera les établissements de garde d'enfants à se préparer en vue des effets possibles d'une pandémie et à les limiter. Ces effets peuvent être les suivants :

1. Hausse soudaine du nombre de travailleurs et d'enfants absent
2. Services et fournitures habituels réduits ou inexistant – notamment les programmes de repas chauds, les services de transport, les excursions, etc.
3. Activités administratives modifiées, réduites ou annulées
4. Services d'entretien ou de nettoyage réduits ou inexistant
5. Interruption de la livraison de certaines denrées, comme le lait
6. Réduction des services de soutien externes, comme les services de santé et autres services professionnels
7. Fermeture possible
8. Pertes financières dues à une diminution de revenus et une augmentation des dépenses
9. Tâches supplémentaires pouvant être confiées aux employés
10. Propagation de l'infection au sein des établissements et des communautés

En faisant votre plan de préparation à une pandémie, vous devriez tenir compte de toutes les conséquences possibles. Cerner et explorez les mesures qui vous permettront de vous adapter en vue de ces changements, ainsi que la façon dont vous mettrez en vigueur ces mesures.

PLANIFICATION GOUVERNEMENTALE

Il existe un certain nombre de lois dont l'objectif précis est de donner en cas d'urgence aux gouvernements des pouvoirs spéciaux auxquels ils n'ont pas normalement accès. En cas de pandémie, les lois ci-dessous l'emportent sur la *Loi sur la garde d'enfants* et le règlement du Manitoba 62/86 :

- *Loi sur la santé publique* – elle donne aux responsables de la santé publique du Manitoba l'autorité de prendre des dispositions pour protéger la santé de la population. S'il le faut, cela peut signifier la fermeture de certains immeubles et la suspension des assemblées publiques.
- *Loi sur les mesures d'urgence (Manitoba)* – elle donne certains pouvoirs d'urgence aux administrations municipales. Après un vote majoritaire, cette loi accorde aux conseils municipaux un pouvoir plus étendu, et notamment le pouvoir d'évacuer les gens, de fermer des immeubles, de forcer les gens à aider en cas d'urgence et d'entrer sur un terrain privé sans mandat de perquisition. Le ministre des Affaires intergouvernementales est chargé de cette loi et a le pouvoir de déclarer l'état d'urgence dans les endroits où il ne peut pas y avoir de vote du conseil municipal. Le ministre peut aussi limiter les pouvoirs que confère cette loi.
- *Loi sur les mesures d'urgence (Canada)* – elle donne au gouvernement du Canada le pouvoir de prendre des mesures en cas d'urgence régionale, nationale ou internationale.

En cas de pandémie, il y aura une autorité centrale responsable et des plans auront été établis en vue d'intervenir et de communiquer à l'échelle de la province. La principale autorité chargée de prendre les décisions dépendra des circonstances et des décisions à prendre, mais il s'agira sans doute de Santé et Vie saine Manitoba ou de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba.

Les établissements de garde d'enfants munis de licences seront soutenus dans leurs efforts de lutte contre une pandémie par l'action coordonnée de Services à la famille et Logement Manitoba et d'autres ministères du gouvernement provincial. Les questions relatives à la poursuite des activités qui relèvent directement de Services à la famille et Logement Manitoba – notamment l'administration des subventions, le versement d'allocations, l'application des dispositions réglementaires et des mesures de santé publique, etc. – sont abordées dans le plan de poursuite des activités de la Province. Les services essentiels des administrations provinciales et municipales et tous les services de santé essentiels continueront de fonctionner. Chaque ministère a prévu la façon dont il pourra continuer à offrir ses services, en analysant ses procédures et en considérant les questions et problèmes qui pourraient entraver la poursuite des activités.

Les établissements de garde d'enfants munis de licences seront prévenus officiellement en temps voulu par le gouvernement si celui-ci met en place des mesures d'urgence. Ceci sera fait par courriel, par téléphone, par télécopieur, par radio ou en personne, afin de garantir que le message a été reçu.

Les renseignements relatifs à une pandémie de grippe seront également mis à jour régulièrement sur le site du gouvernement, à l'adresse suivante : manitoba.ca.

POURSUITE DES ACTIVITÉS

Ces directives visent à aider les fournisseurs de services de garde d'enfants à comprendre les questions liées à une pandémie de grippe et à se préparer pour pouvoir poursuivre leurs activités. Tous les centres de garde d'enfants munis de licences, les garderies familiales et les garderies familiales collectives munies de licences sont inclus.

Que devraient faire les établissements de garde d'enfants?

Pour établir un plan de poursuite des activités, il faut étudier toutes les fonctions de l'organisation, déterminer lesquelles sont essentielles et lesquelles peuvent être modifiées ou laissées de côté, et concevoir des mesures d'urgence afin de pouvoir continuer à offrir les services essentiels. À ces fins, l'organisation doit analyser et prendre en note toutes les activités nécessaires pour garder l'établissement ouvert et fonctionnel en toute sécurité et d'une manière acceptable.

Réfléchissez aux questions suivantes :

- Quels ensembles de compétences doit avoir le personnel d'un établissement de garde d'enfants? Pensez à la formation supplémentaire permettant au personnel d'assumer de nouvelles responsabilités et 5aux tâches essentielles dont doivent s'acquitter les membres du personnel qui ont une formation et ceux qui n'en ont pas.
- Y a-t-il des employés de remplacement si besoin est? Pensez aux suppléants et bénévoles de la communauté ou d'organisations religieuses.
- Quelles sont les ressources et les fournitures qui sont nécessaires et disponibles? Pensez aux produits de nettoyage, aux fournitures pour les programmes et aux fournitures pour les soins quotidiens.
- Qui aura le pouvoir de prendre des décisions? Par exemple : les membres du conseil d'administration, les directeurs; et qui relèvera de qui?
- Quel est le plan financier? Pensez aux frais de fonctionnement et aux salaires.
- Quel est le plan d'urgence? Pensez aux systèmes de soutien secondaires, aux autres centres et foyers familiaux du voisinage, au partage de fournitures et d'employés.
- Quelles stratégies de communication auxiliaires doivent être mises en place? Pensez aux chaînes de numéros de téléphone ou d'adresses courriel, ou aux listes de personnes à contacter et aux différentes façons de communiquer avec elles.

PLANIFICATION ET COORDINATION EN VUE D'UNE PANDÉMIE

Il est nécessaire de coordonner les efforts de la communauté afin de pouvoir garder ouverts les établissements de garde d'enfants munis de licences pendant une pandémie de grippe.

Nous encourageons les établissements munis de licences à collaborer avec d'autres centres de garde d'enfants munis de licences, des prématernelles et des garderies familiales de leur collectivité pour former une équipe de coordination en situation de pandémie.

L'équipe peut comprendre un petit nombre d'établissements proches les uns des autres et qui sont situés près d'autres services de la collectivité. Par exemple, une petite collectivité rurale pourrait avoir une seule équipe regroupant tous ses établissements de garde d'enfants, et en région urbaine, un certain nombre d'établissements pourraient se regrouper en une équipe.

L'équipe devrait établir un plan commun de poursuite des activités et de préparation à une pandémie en vue de partager toutes les ressources, y compris les ressources humaines. Par exemple, s'il n'y a qu'un seul établissement qui peut rester ouvert pendant une pandémie, tous les participants pourraient prévoir de contribuer au fonctionnement de cet établissement en fournissant des ressources et du personnel.

Les lignes directrices pour la formation d'une équipe de coordination sont fondées sur un modèle organisationnel de planification en cas d'urgence créé par Santé et Vie saine Manitoba. Les établissements de garde d'enfants forment une équipe et collaborent, en cas de pandémie, afin de fournir les meilleurs services de garde d'enfants possibles en toute sécurité. Les membres de l'équipe jouent un rôle clé pour la coordination des activités pendant la pandémie. Il est essentiel d'avoir un remplaçant pour la ou le chef d'équipe et pour chacun des membres.

Que fait une équipe de coordination en situation de pandémie?

L'équipe de coordination :

- prépare les plans d'urgence;
- organise les activités de préparation à une pandémie;
- et se charge des activités d'intervention et de rétablissement pendant et après la pandémie.

Il sera important de déterminer les pouvoirs de l'équipe, ainsi que de définir les outils et le temps prévu pour que l'équipe rende des comptes aux autres intervenants, et notamment aux responsables de la santé publique, aux membres des conseils d'administration, aux directeurs, aux coordonnateurs des services de garderie, etc. Chaque équipe devrait aussi réfléchir à la façon de communiquer avec les autres groupes communautaires, les offices régionaux de la santé et les administrations locales.

Qui sont les membres d'une équipe de coordination en situation de pandémie?

Les membres de l'équipe devraient représenter les divers intervenants des services de garde d'enfants et d'autres groupes, notamment :

- les membres des conseils d'administration et les dirigeants;
- les employés;
- les parents;
- les agents de liaison communautaire d'organismes comme les autorités sanitaires, les hôpitaux ou les centres communautaires;
- et les groupes d'employés et les autres intervenants, comme les écoles locales, les organisations religieuses, les syndicats ou les associations professionnelles.

Le ou la chef d'équipe doit avoir les compétences et l'intérêt voulus pour assumer cette responsabilité. Cette personne sera chargée de superviser les activités de l'équipe et de coordonner le plan global de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Comment établit-on un plan?

Pour établir votre plan, n'oubliez pas les étapes suivantes :

- Établissez un calendrier, avec des réunions régulières de l'équipe de coordination et les dates prévues pour accomplir les tâches indiquées par le plan.
- Déléguez les responsabilités en ce qui concerne les tâches prévues et les fonctions administratives.
- Prévoyez des dates pour rendre des comptes sur l'évolution du plan aux dirigeants, aux conseils d'administration et aux représentants du gouvernement, soit pour recevoir leur approbation, soit simplement pour faire connaître les mesures adoptées et obtenir du soutien.
- Faites en sorte que les éléments du plan soient présentés de façon semblable, afin de rendre les plans plus faciles à utiliser.
- Demandez des suggestions aux associations professionnelles, aux unités de négociation, aux conseils et associations de parents, aux représentants du personnel, aux responsables de la santé publique et au gouvernement.
- Passez votre plan en revue pour vous assurer qu'il est concis et facile à comprendre et à utiliser.
- Communiquez avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui ont de l'expérience dans le secteur des mesures d'intervention en cas d'urgence afin de partager des idées, des renseignements et des suggestions. Par exemple, l'équipe de coordination pourrait se mettre en rapport avec des représentants de l'administration municipale et du gouvernement provincial, et avec l'infirmière de la santé publique et l'office régional de la santé local.

Comment fait-on connaître le plan?

Il faut établir un plan de communication visant à permettre d'atteindre les intervenants internes et externes afin :


- d'informer les dirigeants, le personnel, les familles et les autres personnes de la planification établie et des derniers renseignements sur la pandémie. Ceci peut se faire au début sous forme d'avis affichés sur les babillards, d'articles publiés dans les bulletins ou de rapports présentés à l'occasion de réunions.
- de pouvoir coordonner les communications internes et externes en faisant appel à différents moyens, comme le téléphone, le courriel ou la télévision, la radio et les journaux locaux.

Établissement d'un plan

Établissez les objectifs de l'équipe en tenant compte des besoins de la collectivité.

Voici quelques mesures essentielles à prendre en considération pour l'établissement de votre plan :

1. Faites la liste de tous les établissements de garde d'enfants munis de licences qui font partie du groupe, et notez les services offerts et les conséquences des problèmes qui pourraient se poser (par exemple, les effets d'une pandémie sur le déroulement des activités quotidiennes et sur les programmes).
2. Trouvez des solutions et des dispositions à prendre pour chaque établissement, et indiquez les personnes et ressources nécessaires (par exemple, pour le maintien du rapport entre le nombre d'employés et le nombre d'enfants, et pour l'accès aux fournitures).
3. Faites un plan d'urgence pour poursuivre les services en toute sécurité et d'une manière acceptable (par exemple, en faisant des ajustements afin de maintenir les activités habituelles, et en prévoyant des mesures de dotation d'urgence).

- 
4. Rédigez un plan de travail ou une liste de contrôle, ou les deux.
 5. Recensez les personnes, les ressources, les moyens de soutien supplémentaires et les coûts additionnels nécessaires pour mettre le plan à exécution (par exemple, les frais à engager pour stocker des fournitures, pour partager les fournitures et le personnel).
 6. Rédigez un plan de communication qui comprendra la liste des personnes internes et externes avec lesquelles communiquer. Notez au moins trois moyens différents pour communiquer avec les personnes de la collectivité.
 7. Présentez le plan et obtenez l'approbation des intervenants.

PRÉVENTION DE L'INFECTION

Tous les établissements de garde d'enfants doivent suivre les directives de prévention de l'infection. Les mesures de prévention de l'infection qui sont mises en pratique de façon régulière et appropriée constituent le meilleur moyen de prévenir la propagation de la maladie parmi les enfants et les employés. Il faut évaluer ces mesures et surveiller systématiquement la situation afin de vérifier que les employés et les enfants les appliquent uniformément et soigneusement. La mise en œuvre quotidienne de ces mesures aidera à entretenir un milieu sûr et sain.

Pendant une pandémie de grippe, les pratiques sanitaires à adopter sont les mêmes que d'habitude, mais elles doivent être appliquées avec encore plus de diligence et passées en revue avec les employés, les enfants et les familles. Ces pratiques sont les suivantes :

- étiquette respiratoire (quand on éternue ou on tousse);
- marche à suivre pour se laver les mains – adultes;
- marche à suivre pour se laver les mains – enfants;
- marche à suivre pour changer les couches et faire la toilette des enfants;
- marche à suivre pour le nettoyage et la désinfection;
- marche à suivre pour entreposer, manipuler et servir la nourriture.

S'il est nécessaire d'ajouter d'autres mesures de prévention de l'infection, Santé et Vie saine Manitoba préviendra Services à la famille et Logement Manitoba, qui communiquera avec les établissements. Les renseignements relatifs à la prévention de l'infection seront également affichés sur le site du gouvernement, à l'adresse suivante : manitoba.ca.

On peut trouver le document intitulé *Directives de lutte contre les infections pour les centres de la petite enfance*, ainsi que des affiches sur les pratiques sanitaires à adopter, sous la rubrique Publications du site du Programme de garde d'enfants du Manitoba, à l'adresse suivante : <http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/publications.fr.html>. On peut aussi composer le numéro des renseignements concernant la garde d'enfants, qui est le 945-0776 (Winnipeg) ou le 1 888 213-4754 (sans frais) pour obtenir des exemplaires de ces documents.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PRÉPARATION À UNE PANDÉMIE DANS LES CENTRES D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

En cas de grippe pandémique, les établissements de garde d'enfants joueront un rôle important en vue de la protection de la santé et de la sécurité des enfants et des familles, ainsi que des employés. Adaptez cette liste de contrôle aux besoins et aux moyens de soutien particuliers de votre communauté.

Planification et coordination

<input type="checkbox"/>	Formez une équipe de coordination en situation de pandémie afin d'établir un plan. Faites participer des membres des différents groupes de clients de votre programme et des personnes qui interviennent dans le fonctionnement du programme. Si possible, constituez votre équipe en regroupant plusieurs établissements de garde d'enfants de votre région.
<input type="checkbox"/>	Demandez à un membre de l'équipe de trouver des sources d'information fiables et de suivre les nouvelles et les avis publiés en matière de santé publique.
<input type="checkbox"/>	Recensez les personnes-ressources de la municipalité et du gouvernement provincial, y compris la personne-ressource en matière de santé publique et votre coordonnateur des services de garderie.
<input type="checkbox"/>	Par l'intermédiaire de votre coordonnateur des services de garderie, assurez-vous que votre plan est bien conforme aux autres plans qui existent dans votre communauté et aux plans établis par les organismes gouvernementaux responsables.
<input type="checkbox"/>	Établissez votre plan d'action pour la poursuite des activités, en commençant par la dotation en personnel et en allant jusqu'aux fournitures.
<input type="checkbox"/>	Informez les familles du contenu du plan et encouragez-les à réfléchir à ce qu'elles feront en cas de pandémie. Quels préparatifs ont-elles faits en matière de garde?
<input type="checkbox"/>	Renseignez-vous sur les ressources et les moyens de soutien qui sont ou seront disponibles dans votre communauté, afin de pouvoir informer les familles qui ont besoin d'aide, comme les familles à faibles revenus ou celles dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais, etc.
<input type="checkbox"/>	Faites connaître votre plan à d'autres et cherchez des façons de l'évaluer et de le rendre plus solide en mettant les ressources en commun, en partageant l'information, etc.

Fonctionnement et administration du programme

- Faites une liste de fournisseurs de soins suppléants qui s'engagent à travailler si besoin est. Choisissez-les parmi différents groupes, et notamment les conseils d'administration, les parents bénévoles, les suppléants déjà connus, les anciens employés, etc. Veillez à ce que les personnes inscrites sur la liste aient rempli un formulaire intitulé « Investigation Authorization », et aient obtenu un relevé des mauvais traitements et un relevé de leurs antécédents judiciaires.
- Rédigez un plan pour la communication avec le personnel, les suppléants, les familles, votre coordonnateur des services de garderie et les autres personnes-ressources importantes.
- Réfléchissez à la façon dont vous ferez face aux changements dans la prestation des programmes et aux absences possibles des employés et des enfants pendant une pandémie de grippe.
- Prévoyez des moyens de poursuivre les fonctions essentielles de votre programme si celui-ci cesse de fonctionner ou si les services diminuent de façon marquée (par exemple, pour continuer à payer les employés, à recevoir des subventions et des allocations, à recevoir les paiements nécessaires si les services sont encore fournis, etc.)
- En cas d'absences prolongées parmi les enfants, prévoyez des façons de rester en rapport avec les familles et d'aider celles-ci à s'occuper de leurs enfants à la maison. Conservez une liste à jour de services d'aiguillage et de personnes-ressources.
- Conservez une liste à jour de fournisseurs et de prestataires de services. Renseignez-vous sur les plans établis par ces organismes pour la poursuite des activités en cas de grippe pandémique.
- Prévoyez des fonds dans votre budget pour acquérir des fournitures qui pourraient être difficiles à trouver pendant une pandémie.
- Donnez à votre personnel une formation polyvalente, rédigez des instructions pour les tâches essentielles et notez où se trouvent les objets et renseignements importants, comme les clés, les mots de passe, les tableaux de commande, etc.

Planification des communications

- Dans votre liste d'organismes et de personnes-ressources, indiquez divers moyens pour joindre les gens (par exemple, vous pouvez faire appel à une ligne prioritaire, à une chaîne de numéros de téléphone ou d'adresses courriel, à des messages textuels, à des sites Web spéciaux, ou encore aux stations locales de radio et de télévision). Faites des essais pour vérifier si cela fonctionne.
- Lorsque vous avez établi votre plan de préparation à la pandémie, n'oubliez pas de le présenter au personnel et aux familles et de vérifier que ceux-ci comprennent bien pourquoi un tel plan est nécessaire. Donnez-leur la possibilité de poser des questions et de faire des commentaires.
- Consacrez une partie de votre babillard d'information à l'intention des parents aux articles, renseignements et mises à jour sur la grippe pandémique. Trouvez des sources fiables de renseignements à jour sur Internet, tout en limitant les rumeurs, la désinformation et les causes d'anxiété et de panique.
- Donnez des renseignements aux familles sur la prévention de l'infection, la politique d'exclusion, les symptômes de la maladie, les soins à se prodiguer à soi-même et la façon de soigner les membres de la famille qui sont malades, etc.
- Commencez à trouver des ressources pour aider le personnel et les enfants à faire face à l'anxiété et au deuil.
- Tenez votre coordonnateur des services de garderie au courant de votre situation et demandez de l'aide si besoin est.

Principes directeurs et mesures de prévention de l'infection

- Passez en revue avec tous les employés le document intitulé *Directives de lutte contre les infections pour les centres de la petite enfance* (affiché sur le site <http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/publications.fr.html>). Veillez à ce que les membres du personnel soient conscients de la nécessité d'appliquer en tout temps les pratiques sanitaires recommandées et de surveiller encore davantage que les enfants se lavent bien les mains.
- Vérifiez que des affiches sur les pratiques sanitaires recommandées (disponibles sur le site <http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/publications.fr.html>) soient accrochées bien en vue dans des endroits appropriés.
- Établissez des politiques d'exclusion des enfants et de congé du personnel qui ne soient pas punitives, afin que les personnes malades puissent rester chez elles et ne revenir que quand elles sont complètement guéries. Lorsqu'un employé reviendra une fois guéri, cette personne résistera à la maladie et sera donc très utile pour le programme.
- Stockez en nombre suffisant les fournitures dont vous aurez besoin pour éviter la propagation de l'infection, comme par exemple du savon, du désinfectant à mains, des serviettes en papier, des mouchoirs en papier, des produits d'assainissement, etc.
- Apprenez aux employés et aux familles comment limiter la propagation de l'infection. Établissez un horaire en vue d'augmenter la fréquence du nettoyage et de l'assainissement des surfaces et des jouets pendant une pandémie.
- Expliquez au personnel quels sont les symptômes de la grippe et ce qu'il faut faire si un enfant tombe malade.
- Préparez un endroit où les enfants et les employés malades peuvent être isolés jusqu'à ce qu'ils quittent l'établissement. Veillez à ce qu'il y ait un stock de fournitures personnelles propres, comme des draps, des serviettes, etc.
- Informez les familles du fait que les experts recommandent que tous les enfants âgés de six mois à deux ans soient vaccinés contre la grippe chaque année, de même que toutes les personnes qui s'occupent d'enfants de cet âge. Renseignez-vous sur l'endroit le plus proche pour se faire vacciner pendant une pandémie de grippe.
- Encouragez les employés à se faire vacciner tous les ans et à consulter le site Web du gouvernement du Manitoba (manitoba.ca) pour avoir des renseignements à jour sur le vaccin qui vise spécialement la grippe pandémique.
- Tenez des dossiers précis sur l'absentéisme dû à la maladie (personnel et enfants), et indiquez les symptômes de la maladie dans chaque cas.

Adapté du document intitulé *Child Care and Preschool Pandemic Influenza Planning Checklist*, Department of Health and Human Services, États-Unis

HABITUDES PERSONNELLES PRÉVENTIVES

Les responsables de la santé publique s'attendent à ce qu'une grippe pandémique se répande de la même manière que la grippe saisonnière. La grippe est très contagieuse et peut se propager rapidement dans les familles et les collectivités. Cependant, vous pouvez prendre certaines mesures pour réduire le risque d'infection.

Améliorez votre santé globale

En général, les personnes qui sont le plus en santé ont plus de facilité à lutter contre l'infection. Pour garder la santé, vous devez manger des aliments sains, dormir suffisamment, faire de l'exercice et ne pas fumer. Évitez de consommer de l'alcool en grand quantité et essayez d'avoir un état d'esprit positif et équilibré.

Lavez-vous souvent les mains

C'est le moyen le plus efficace pour prévenir la propagation de la maladie. Prenez l'habitude de vous laver les mains souvent à l'eau et au savon, en frottant vos poignets, vos paumes, vos doigts, le dos de vos mains et vos ongles pendant 10 à 15 secondes. Rincez-les et séchez-les avec une serviette propre. Vous devriez faire ceci avant les repas, après avoir été aux toilettes et après avoir toussé, éternué ou vous être mouché. Apprenez aux enfants à faire cela, tout en sachant que les jeunes enfants auront sans doute besoin d'aide pour se laver les mains. Lorsqu'il n'y a ni eau, ni savon, on peut utiliser du désinfectant à mains si celles-ci ne sont pas visiblement sales.

Évitez d'aller voir des personnes atteintes de la grippe, dans la mesure du possible

Les personnes malades doivent essayer de limiter leurs contacts avec les autres si possible. Il peut toutefois y avoir des circonstances où ceci est impossible. Afin de limiter la propagation du virus, les membres de la famille, les fournisseurs de soins et les autres visiteurs doivent :

- se laver les mains après avoir été en contact direct avec une personne atteinte de la grippe (ou de n'importe quelle autre infection respiratoire);
- se laver les mains quand ils arrivent dans l'établissement de garde d'enfants;
- se laver les mains et laver les mains de l'enfant après avoir essuyé le nez de celui-ci;
- se laver les mains après avoir toussé, éternué, ou s'être essuyé le nez;
- se laver les mains après avoir touché des objets manipulés par une personne grippée;
- nettoyer les surfaces (jouets, robinets de salle de bain et poignées de porte) avec un produit d'entretien lorsqu'une personne malade les a touchées.

Ne partagez pas

Évitez de partager vos ustensiles, vos boissons ou les autres objets qui entrent en contact avec votre bouche. Si un membre de votre foyer tombe malade, rangez ses objets personnels (comme les serviettes et les brosses à dents) séparément de ceux du reste de la famille.

Prenez des médicaments antiviraux si votre médecin le recommande

Les médicaments antiviraux sont utilisés pour prévenir et traiter les premiers signes de grippe. Si on les prend rapidement après le début de la maladie (dans les 48 heures), ils peuvent réduire les symptômes de la grippe, raccourcir le cours de la maladie et peut-être limiter les complications graves. Les médicaments antiviraux font effet en réduisant la capacité de reproduction du virus. Ils n'immunisent toutefois pas contre le virus. Le Manitoba se conforme aux lignes directrices nationales en ce qui concerne les personnes qui doivent recevoir des médicaments antiviraux. Ceux-ci sont en général administrés uniquement aux personnes les plus gravement atteintes ou à celles qui ont d'autres problèmes de santé.

Que faire si je pense avoir la grippe?

Si vous avez des symptômes de grippe, vous pouvez être contagieux ou contagieuse pendant une semaine environ. On conseille aux Manitobaines et aux Manitobains de prendre les précautions suivantes :

- Restez à la maison – n'allez pas à l'école, à la garderie ou au travail – et limitez vos contacts avec les autres.
- Mettez-vous en rapport avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez Health Links-Info Santé si vous pensez avoir besoin de conseils ou de soins, ou si votre état ne s'améliore pas comme il le devrait (dans les deux ou trois jours).
- Faites-vous soigner immédiatement si vos symptômes sont graves ou empirent – essoufflement, déshydratation ou grande faiblesse. Si les autres symptômes, comme la toux ou la fièvre, empirent, vous devriez aussi consulter votre fournisseur des soins médicaux.

Protégez-vous et protégez les autres

- Lorsque vous toussiez ou que vous éternuez, faites-le dans votre manche ou au creux de votre coude, ou utilisez un mouchoir en papier pour vous couvrir le nez et la bouche. Mettez le mouchoir à la poubelle.
- Lavez-vous les mains souvent à l'eau et au savon, surtout après avoir toussé ou éternué. Lorsqu'il n'y a ni eau, ni savon, on peut utiliser du désinfectant à mains si celles-ci ne sont pas visiblement sales. Les jeunes enfants auront sans doute besoin d'aide pour se laver les mains.
- Touchez le moins possible vos yeux, votre nez ou votre bouche.

S'il est nécessaire de prendre d'autres précautions pendant une pandémie, Santé et Vie saine Manitoba préviendra la population manitobaine.

Et en ce qui concerne les enfants?

Les enfants doivent prendre les mêmes précautions que les adultes, notamment en se lavant les mains régulièrement et en se couvrant le nez et la bouche lorsqu'ils toussent. Les jeunes enfants auront sans doute besoin d'aide pour se laver les mains. Les enfants qui ont des symptômes ressemblant à ceux de la grippe doivent rester à la maison et ne pas aller à la garderie ou à l'école. Nettoyez régulièrement les surfaces dans les endroits où les enfants jouent, afin de limiter la propagation des microbes. Comme les adultes, la plupart des enfants guérissent de la grippe sans traitement. Pour plus de renseignements sur la façon de s'occuper de personnes atteintes de la grippe, lisez la feuille d'information intitulée *Caring for Yourself and Others with Influenza* (anciennement appelée *Autosoins en cas de grippe*), qui est affichée sur le site du gouvernement du Manitoba : manitoba.ca.

PENDANT UNE PANDÉMIE, IL SERA IMPORTANT DE :

Suivre les directives émises par les responsables de la santé publique

Les directives et les conseils donnés au public, aux fournisseurs de soins de santé et aux autres personnes dépendront de la situation immédiate et comprendront des mesures à prendre par les particuliers, les familles, les quartiers et les collectivités. Elles peuvent changer lorsque de nouvelles données deviennent disponibles en ce qui concerne les caractéristiques du virus qui cause l'infection. Consultez le site Web du gouvernement du Manitoba (manitoba.ca) pour trouver des renseignements et des mises à jour importantes sur la grippe pandémique.

Suivre les mesures de prévention de l'infection si vous vous occupez d'une personne grippée

Les personnes qui s'occupent de malades atteints de troubles qui ressemblent à la grippe ne seront pas rares en situation de pandémie. On peut réduire les risques de transmettre la maladie en suivant les précautions élémentaires ci-dessous. Consultez le site Web du gouvernement du Manitoba pour les mises à jour.

Comment prendre soin de vous- même si vous avez la grippe

- Restez à la maison et reposez-vous.
- Buvez beaucoup de liquides et prenez des repas légers et nutritifs.
- Gargarisez-vous à l'eau tiède et salée si vous avez mal à la gorge.
- Utilisez un humidificateur à vapeur froide si vous avez le nez bouché. Si un bébé a du mal à respirer parce qu'il a le nez bouché, utilisez une poire à aspiration pour le débarrasser du mucus. Vous pouvez aussi lui mettre des gouttes de solution saline dans le nez si le mucus est très épais.

- Lavez-vous les mains fréquemment à l'eau et au savon.
- Prenez de l'acétaminophène (Tylenol®, Tempra®). Prenez la dose recommandée sur le mode d'emploi ou par votre médecin ou votre pharmacien, aux heures indiquées. L'ibuprofène (Advil®, Motrin®) peut être pris par les enfants de plus de six mois et les adultes.
- Ne donnez pas d'acide 2-acétoxybenzoïque (Aspirine®) à une personne de moins de 18 ans, parce que cela peut causer des dommages au cerveau et au foie (syndrome de Reye).
- Avant de prendre des médicaments vendus sans ordonnance ou de les administrer à quelqu'un, consultez votre médecin ou votre pharmacien. Ceci est important surtout si la personne a moins de 12 ans, prend d'autres médicaments ou est atteinte d'autres problèmes médicaux.
- Demandez de l'aide : jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux, vous aurez peut-être besoin d'aide à la maison.
- Pour plus de renseignements sur la façon de s'occuper de personnes grippées, lisez la feuille d'information intitulée *Caring for Yourself and Others with Influenza* (anciennement appelée *Autosoins en cas de grippe*), qui est affichée sur le site du gouvernement du Manitoba : manitoba.ca.
- Mettez-vous en rapport avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez Health Links-Info Santé en composant le 788-8200 (à Winnipeg) ou le 1-888-315-9257 (sans frais) si vous voulez d'autres conseils ou que vous pensez avoir besoin de soins.

Devrais-je porter un masque?

De façon générale, on ne recommande pas de porter un masque.

Quand devrais-je consulter un médecin?

Les personnes qui sont normalement en bonne santé et ont des symptômes de grippe devraient aller consulter un médecin dès que possible si elles constatent les choses suivantes :

- difficulté à respirer ou douleur quand elles respirent;
- toux accompagnée de crachats sanglants (mucosité ou salive);
- respiration sifflante;
- présence de fièvre pendant trois ou quatre jours sans amélioration ou avec une détérioration de leur état de santé;
- reprise soudaine d'une forte fièvre et d'autres symptômes après une amélioration initiale;
- douleur extrême à l'oreille;
- extrême envie de dormir, difficulté à se réveiller, désorientation ou confusion mentale.

Quand devrais-je emmener un enfant chez le médecin?

Presque tous les enfants grippés ont de la fièvre. Le degré de fièvre n'indique pas la gravité de la maladie de l'enfant. Le comportement de l'enfant est en général un signe plus fiable. Un enfant qui a une petite infection peut avoir une forte fièvre et un enfant qui a une infection grave peut ne pas avoir de fièvre du tout.

Il est recommandé que vous communiquiez avec votre médecin ou que vous ameniez l'enfant aux urgences si vous constatez des signes de grippe et :

- qu'il est atteint d'une maladie des poumons ou du cœur;
- qu'il a une maladie ou prend un traitement qui touche son système immunitaire;
- qu'il prend de l'acide 2-acétoxybenzoïque (Aspirine®) régulièrement pour un problème médical ou qu'il a une maladie chronique pour laquelle il doit être suivi régulièrement par un médecin;
- qu'il a de la fièvre et est âgé de moins de six mois;
- que la fièvre dure plus de 72 heures;
- qu'il est excessivement irritable ou difficile;
- qu'il n'a pas envie de jouer avec des jouets et a plus envie de dormir que d'habitude ou ne réagit pas;
- qu'il a du mal à respirer quand il est au repos, que sa respiration est sifflante, qu'il a mal à la poitrine quand il respire ou qu'il tousse beaucoup, ou que la toux est accompagnée de crachats sanglants (mucosité ou salive);
- qu'il boit très peu de liquides et n'a pas uriné (fait pipi) au moins une fois toutes les six heures quand il est éveillé;
- qu'il a vomi pendant plus de quatre heures ou a une diarrhée forte;
- qu'il a de la fièvre et une irritation de la peau ou n'importe quel autre signe qui vous inquiète;
- ou qu'il ne se sent pas mieux après cinq jours, ou qu'il recommence tout à coup à avoir de la fièvre après s'être senti mieux.

ORGANISMES ET RESSOURCES

Voici une liste d'organismes et de ressources qui peuvent appuyer votre planification en vue d'une pandémie et vous donner des renseignements supplémentaires et des directives pendant la pandémie.

Gouvernement du Manitoba

Consultez le site du gouvernement du Manitoba (manitoba.ca) pour y trouver des documents et des liens importants.

Feuilles de renseignements et ressources :

- *Influenza: Annual, Pandemic and Avian* (en anglais seulement)
- *Preparing for Pandemic Influenza in Manitoba*
- *Public Health Measures During an Influenza Pandemic*
- *Vaccines and Antivirals*
- *Autosoins en cas de grippe*
- *Directives de lutte contre les infections pour les centres de la petite enfance*
- Série d'affiches de promotion des bonnes pratiques d'hygiène pour les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
- *Manitoba Emergency Plan*

Liens menant aux organismes de coordination suivants :

- Division de la santé publique, Santé et Vie saine Manitoba
- Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe, Santé et Vie saine Manitoba
- Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Offices régionaux de la santé du Manitoba

- Consultez le site <http://manitoba.ca/health/rha/contact.fr.html> pour trouver les coordonnées de votre office ou appelez Health Links-Info Santé, en composant le 788-8200 (à Winnipeg) ou le 1-888-315-9257 (sans frais).

Gouvernement du Canada

- Agence de santé publique du Canada (phac-aspc.gc.ca)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

- L'OMS est l'organisme qui dirige et coordonne les services de santé au sein du réseau de l'Organisation des Nations-Unies. Elle a pour mandat de montrer la voie en ce qui concerne les questions de santé mondiale, ainsi que de suivre et d'évaluer les tendances dans ce secteur.
- Consultez son site Web (who.int) et vous y trouverez toutes sortes de renseignements à jour.

Lois pertinentes

- *Loi sur la garde d'enfants*
(<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c158f.php>)
- Règlement sur la garde d'enfants 62/86
(web2.gov.mb.ca/laws/regs/pdf/c158-062.86.pdf)
- *Loi sur la santé publique*
(<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p210f.php>)
- *Loi sur les mesures d'urgence*
(<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e080f.php>)
- *Loi sur les mesures d'urgence du gouvernement du Canada* (<http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb0114-f.htm>)

BIBLIOGRAPHIE

Child Care and Preschool Pandemic Influenza Planning Checklist, Department of Health and Human Services, États-Unis (pandemicflu.gov/plan/preschool.html)

Directives de lutte contre les infections pour les centres de la petite enfance, Programme de garde d'enfants du Manitoba, Services à la famille et Logement, 2007 (<https://direct.gov.mb.ca/cdhtml/html/internet/fr/index.fr.html>)

Grippe pandémique – Guide de préparation à l'intention des divisions scolaires et des écoles du Manitoba (M-12), Santé et Vie saine Manitoba et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, octobre 2007 (<http://manitoba.ca/influenza/pandemic/index.fr.html>)

Préparation en vue d'une pandémie de grippe au Manitoba : Guide à l'intention du public préparé par le bureau du médecin hygiéniste en chef, Santé Manitoba, mars 2006 (<http://manitoba.ca/influenza/pandemic/index.fr.html>)

Vancouver Coastal Health Pandemic Influenza Plan, Vancouver Coast Health, Colombie-Britannique, octobre 2006 (vch.ca/pandemic/docs/title_page.pdf)

What is a Pandemic Influenza? HealthLink BC File #94a, Ministry of Health, Colombie-Britannique, mai 2006 (bchealthguide.org/healthfiles/hfile94a.stm)

